

5. Plan de zonage

PLU révisé approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 02/10/2025



Légende

- UA : Centre-village
- UB1 : Quartiers pavillonnaires
- UB2 : Quartiers pavillonnaires
- UB3 : Quartiers pavillonnaires
- UB4 : Quartiers pavillonnaires
- UB5 : Quartiers pavillonnaires
- UC : Lotissements des castors
- UD1 : Secteur de l'Abbaye
- UD2 : Maison Cocagne
- UE : Secteurs d'équipements
- A : Secteurs agricoles
- N : Zones Naturelles
- NJ : Jardins partagés
- NE : Equipements de loisirs
- NL : Requalification du bâti existant
- AUB : Zone à urbaniser

Prescriptions graphiques : protection des espaces naturels

- Espace boisé classé (au titre des articles L. 113-1 et L. 113-2 du Code de l'urbanisme)
- Zones humides (au titre de l'article (L. 151-23 du Code de l'urbanisme)
- Espace Paysager Protégé (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Secteurs de projet

- Bâtiments remarquables (au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (au titre de l'article L151-6 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme)
- Linéaire commercial à protéger (au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme)

Autres périmètres et informations

- Périmètre du Site classé de la Vallée de la Bièvre
- Périmètre de la ZPNAF
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- Marge de recul imposée par le SAGE
- Cours d'eau

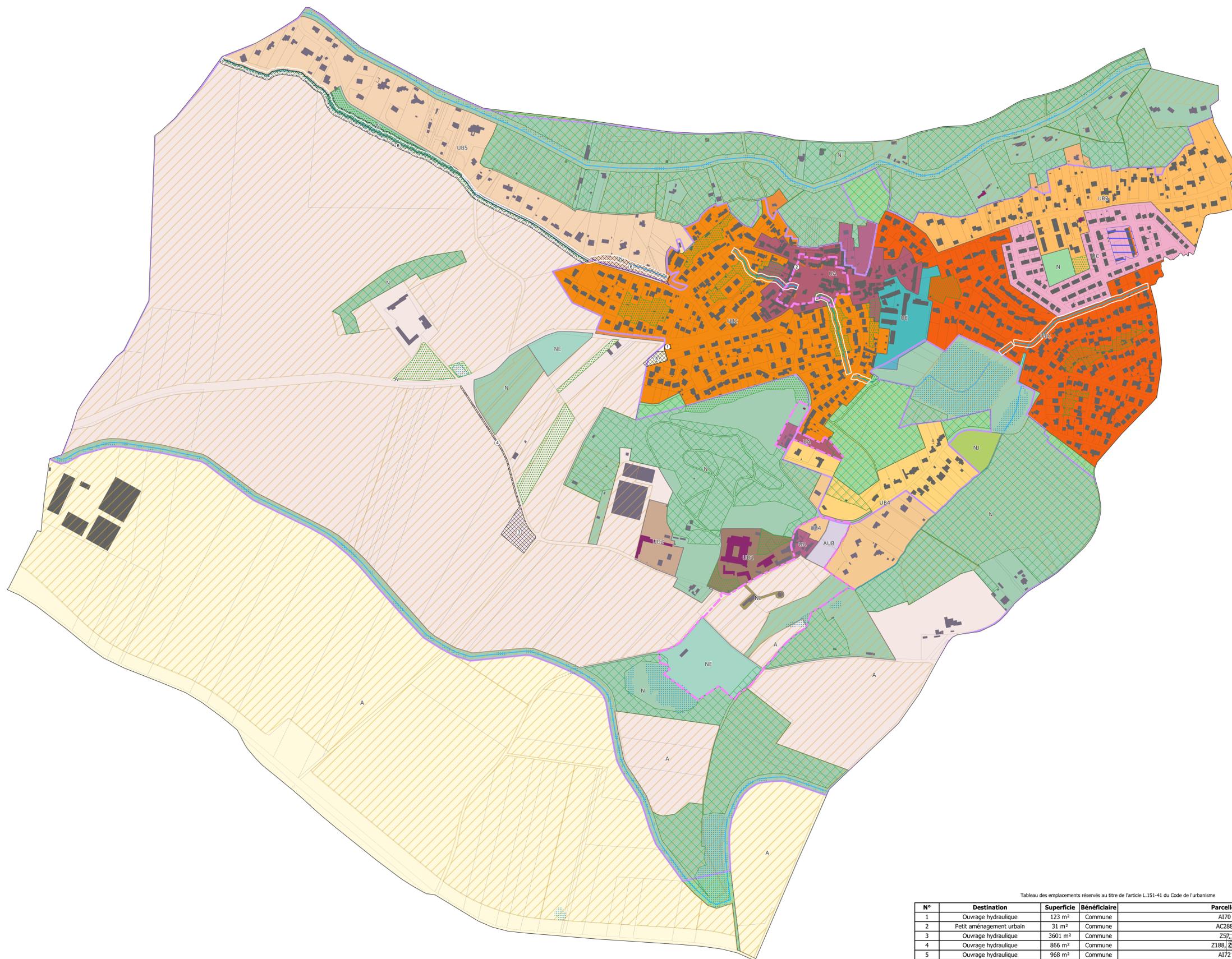


Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme

| N° | Destination | Superficie | Bénéficiaire | Parcelles |
|----|--------------------------|----------------------|--------------|--|
| 1 | Ouvrage hydraulique | 123 m ² | Commune | A170 |
| 2 | Petit aménagement urbain | 31 m ² | Commune | AC288 |
| 3 | Ouvrage hydraulique | 3601 m ² | Commune | Z57 |
| 4 | Ouvrage hydraulique | 866 m ² | Commune | Z188, Z57 |
| 5 | Ouvrage hydraulique | 968 m ² | Commune | A172 |
| 6 | Renaturation du Ru | 15800 m ² | SIABV | Z222,Z6,Z221,Z224,Z223,AB10,AB93,AB89,AB88,AB90,AB91,AB92,AB87,AB86,AB85,AB84,AB83,AC332,AC333,AC334,AC335,AC336,AC346,AC351,AC349,AC317,AC348,AC347,AC350,A1144,A1143,A1140,A1139,A1141,A1142 |